



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 mars 2012

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

10.02 Présentation de la Stratégie de développement économique 2011-2015.

10.03 Information par les membres du conseil d'arrondissement

10.04 Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :

-6270 à 6290, rue Périnault - Lot 2375807 du Cadastre du Québec : autoriser qu'une partie du bâtiment commercial soit implantée à 2,05 mètres au lieu de 2,5 mètres de la marge latérale gauche (40.01);

-1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest - Lot 3879658 du Cadastre du Québec : autoriser l'aménagement d'une aire de jeux et l'érection d'une clôture d'une hauteur de 1,22 mètre au lieu de 0,9 mètre en cour avant du bâtiment (40.02);

-11955, rue Lachapelle - Lot 1435446 du Cadastre du Québec : autoriser la construction d'un escalier d'issue implanté à la ligne « 0 » de la marge latérale droite au lieu de 1,2 mètre (40.03);

-9335, rue Saint-Hubert - Centre jeunesse de Montréal - Lot 2497245 du Cadastre du Québec : autoriser l'érection d'une clôture à l'arrière du bâtiment d'une hauteur de 2,4 mètres au lieu de 2 mètres, afin de protéger l'accès aux installations desservant l'immeuble (40.04).

10.05 Période de questions du public

10.06 Correspondance et dépôt de documents

a) Ville de Hampstead : résolution 2012-020 intitulée : Participation de la Ville de Hampstead à « Heure de la terre »;

b) Arrondissement de Verdun : résolution CA12 210006 intitulée : Demandes aux gouvernements du Québec et du Canada relativement au développement de nouveaux logements sociaux et à la protection du parc existant;

c) Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville : lettre relative à la vocation de la salle multifonctionnelle de la Maison des arts et des lettres Sophie-Barat;

d) Commission scolaire de Montréal : lettre relative à la vocation de la salle multifonctionnelle de la Maison des arts et des lettres Sophie-Barat (précisions).

- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mars 2012.
- 10.08** Considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 6 février 2012.

12 – Orientation

- 12.01** Approuver l'entente inter-arrondissements à intervenir avec les neuf arrondissements de l'ex-ville de Montréal et le Service du développement et des opérations pour assurer la tenue des écoles printanières et estivales par les différentes associations sportives régionales en sports de glace de la région Montréal-Concordia.
- 12.02** Approuver la Stratégie de développement économique 2011-2015.

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Appuyer la Déclaration de Québec adoptée à l'issue du 10e congrès de l'Organisation mondiale du loisir tenue le 10 octobre 2008 à Québec.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Globocam (Montréal) inc. pour l'acquisition d'un camion 6X4 pour aménagement benne quatre saisons, de marque Freightliner, modèle M2-108 SD, année 2013, et autoriser une dépense de 108 952,69 \$, toutes taxes comprises - Appel d'offres public 11-11751 - 3 soumissionnaires - Budget du P.T.I.
- 20.02** Accorder un contrat à Globocam (Montréal) inc. pour l'acquisition d'un camion 4X2 pour aménagement fourgon, de marque Freightliner, modèle M2-106, année 2013, et autoriser une dépense de 73 185,41 \$, toutes taxes comprises - Appel d'offres public 11-11751 - 3 soumissionnaires - Budget du P.T.I.
- 20.03** Approuver les conventions à intervenir avec les organismes subventionnés dans le cadre de l'entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Ville/MESS), et octroyer des contributions financières totalisant 341 228 \$ pour 2012.
- 20.04** Accorder un contrat à Accessoires Outillage limitée pour la location de trois balais de rue pour l'entretien et le nettoyage des rues de l'arrondissement pendant la période estivale à raison de 8 mois par année, sur une période de 2 ans, pour un montant de 413 578,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11976 - 2 soumissionnaires - Budget de fonctionnement.
- 20.05** Accorder un contrat à Procova inc. pour la construction d'un chalet au parc Camille pour un montant de 198 000 \$, taxes non incluses, et autoriser une dépense de 249 850,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S2011-022 - 6 soumissionnaires - Budget P.T.I.

- 20.06** Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Communauté Tamoule Catholique (Montréal), des locaux de 1041,6 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse, pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2012, moyennant un loyer total de 74 650,00 \$ (non taxable), à des fins communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Budget de fonctionnement.
- 20.07** Octroyer une contribution financière de 65 000 \$ pour l'année 2012 à l'Association récréoculturelle Ahuntsic-Cartierville (ARAC), dans le cadre de leur convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013 - Budget de fonctionnement.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2012.
- 30.02** Octroyer des contributions financières totalisant 1 550 \$, à même le budget de fonctionnement, aux organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.
- 30.03** Affecter un montant de 75 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour la création de postes temporaires d'agents de bureau à la Direction performance, greffe et services administratifs, suite à l'implantation du système de paie Kronos, et autoriser la dépense.
- 30.04** Affecter un montant de 33 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour obtenir des services professionnels en ergonomie du travail.
- 30.05** Affecter un montant de 50 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour la réparation d'équipements de jeu destinés aux enfants dans différents parcs de l'arrondissement.
- 30.06** Affecter un montant de 15 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour l'actualisation de la mise en oeuvre du plan d'action des bibliothèques et de la diffusion culturelle.

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder une demande de dérogation mineure visant à reconnaître un empiètement dans la marge latérale gauche du bâtiment commercial portant les numéros 6270 à 6290, rue Périnault, érigé sur le lot 2375807 du Cadastre du Québec.
- 40.02** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement d'une aire de jeux et l'érection d'une clôture d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre en cour avant du bâtiment portant le numéro 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest, érigé sur le lot 3879658 du Cadastre du Québec.
- 40.03** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un escalier d'issue empiétant dans la marge latérale droite du bâtiment portant le numéro 11955, rue Lachapelle, érigé sur le lot 1435446 du Cadastre du Québec.
- 40.04** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'érection d'une clôture d'une hauteur supérieure à 2 mètres, afin de protéger l'accès aux installations desservant l'immeuble portant le numéro 9335, rue Saint-Hubert, érigé sur le lot 2497245 du Cadastre du Québec - Centre jeunesse de Montréal - Demande de permis 000442600.

- 40.05** Abroger la résolution CA03 090436 accordant une dérogation mineure autorisant une saillie dans une marge pour un bâtiment à construire à l'angle des rues De Beauharnois et Jean-Pratt, et ce, compte tenu de la non-réalisation du projet de construction soumis (dossier en référence 1031123022).
- 40.06** Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 9900 à 9904, rue Saint-Denis, érigé sur le lot 1995914 du Cadastre du Québec.
- 40.07** Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 12406 et 12408, rue Ranger, érigé sur le lot 1435496 du Cadastre du Québec.
- 40.08** Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10850 à 10856, avenue Christophe-Colomb, érigé sur le lot 2495561 du Cadastre du Québec.
- 40.09** Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10795 et 10797, rue Saint-Denis, érigé sur le lot 1995783 du Cadastre du Québec.
- 40.10** Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10810 à 10814, rue Lajeunesse, érigé sur le lot 1995571 du Cadastre du Québec.
- 40.11** Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10590 et 10592, avenue Georges-Baril, érigé sur le lot 2496547 du Cadastre du Québec.
- 40.12** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 1575, rue Antonio-Barbeau, sur le lot 1489080 du Cadastre du Québec, de fournir une unité de stationnement exigible en regard de la demande de permis de transformation 3000479522, en contribuant au fonds de compensation.
- 40.13** Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.
- 40.14** Édicter, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010), l'ordonnance relative au taux d'inoccupation des logements sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 40.15** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter une ordonnance permettant la fermeture de rues.
- 40.16** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la transformation résidentielle du bâtiment situé aux 9607 à 9625, avenue Papineau - Zone 0530.

- 40.17** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation d'une partie de l'immeuble portant le numéro 5680, rue De Salaberry, à des fins d'activités communautaires.
- 40.18** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant les numéros 12242 et 12244, rue Ranger, et la construction d'un nouveau bâtiment d'habitation de 17 unités de logement - Zone 0053.
- 40.19** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser pour le bâtiment portant le numéro 10550, place de l'Acadie, l'aménagement de locaux commerciaux au rez-de-chaussée d'une superficie de plancher supérieure à 100 mètres carrés - Lot 4759036 du Cadastre du Québec - Zones 0210 et 0221
- 40.20** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'occupation à des fins d'épicerie du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5600 à 5610, rue De Salaberry - Zone 0094.
- 40.21** Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2012 (RCA11 09013), quant à la délivrance de permis pour un stationnement réservé et une occupation temporaire du domaine public (articles 33 et 38) (dossier en référence 1111082005).
- 40.22** Adopter, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1), un Règlement autorisant une garderie au sous-sol du bâtiment portant les numéros 10860 et 10862, rue De Saint-Réal - Lot 3879819 du Cadastre du Québec - Zone 0207.
- 40.23** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1), afin d'autoriser l'occupation du bâtiment portant les numéros 1581 à 1585, rue Dudemaine, à des fins de garderie.
- 40.24** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2012 (RCA11 09013), quant au coût pour la location d'un jardinet réservé aux résidants (article 24) (dossier en référence 1111082005).
- 40.25** Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant à modifier les caractéristiques de densité applicables au secteur 01-T5 et à créer un nouveau parc dans ce secteur - Lot 3353616 du Cadastre du Québec (dossier en référence 1091333131).
- 40.26** Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de Règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux en bordure du boulevard Henri-Bourassa Ouest, près de l'intersection de la rue Meilleur - Lot 3353616 du Cadastre du Québec - Zone 0217 (dossier en référence 1114039008).

70 – Autres sujets

- 70.01** Prendre acte du dépôt du procès verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 11 janvier 2012.
- 70.02** Affaires nouvelles
- 70.03** Levée de la séance